

RECUPERER L'ATTESTATION DE MA DI

Créer ma DI

Dans le menu « DEMANDE D'INDEMNISATION / Créer une demande d'indemnisation », je saisi le code de ma DI :

CRÉER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

Code de création de la DI

Code* :

Mois sur lequel porte la demande d'indemnisation

Il est temporairement impossible de créer / modifier une demande d'indemnisation antérieure à mars 2020. Cette contrainte sera prochainement levée. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Mois / Année* :

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

Numéro de la DI : 0759004133	Numéro de la DA : 0759004133	Période autorisée : Du 04/03/2020 au 30/06/2020	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. À préciser : Coronavirus
Mois / Année : Mars 2020	Dénomination : SPORTING CLUB UNIVERS -RANGLÉ	Taux plafond (€ / h) : 7,74	Nombre de salariés présents / autorisés : 0 / 30
Statut : Provisoire	SIRET : 78471471400037	BIC/IBAN : CLPAKPP513 / FR 61512500380001529004133	Nombre d'heures restantes / autorisées : 8 000,00 / 8 000,00

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "1 forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quantité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

N°	Forme d'aménagement de temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars								Total net heures demandées par l'intéressé	Montant à indemniser	Total des heures indemniées et / ou formé civile
				Semaine 11		Semaine 12		Semaine 13		Semaine 14				
				travaillées	chômées	travaillées	chômées	travaillées	chômées	travaillées	chômées			

Gestion des salariés

Si vous optez pour la forme d'aménagement « Mutualisation » pour au moins un des salariés, veuillez cocher cette case pour indiquer que vous utilisez un contrat de mutualisation

Je renseigne mes salariés, les enregistre puis je les insère à ma DI :

GESTION DES SALARIÉS

Liste des salariés

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles.(et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

Si le taux horaire personnalisé (70% brut) est inférieur à 8,03 €, saisir un montant plancher de 8,03 € sauf pour les apprentis et contrats de professionnalisation.

<input checked="" type="checkbox"/>	Nom	Prénom	NIR/NTT	Forme d'aménagement	Durée contractuelle du temps de travail	Quotité du temps de travail (%)	Catégorie socio-professionnelle	Taux horaire (70% brut)	Nombre d'heures déjà chômées en 2014, avant l'ouverture du service
<input checked="" type="checkbox"/>	Victor	Victor	1 75 11 75 1 75 11 75 :	1=Autre temps de trav	39		Ouvrier	11,43	
<input checked="" type="checkbox"/>	Victor	HENDRIX	2 75 11 75 1 75 11 75 :	1=Autre temps de trav	35		Cadre	18	

1 / 1

J'enregistre chaque ligne, avant de transmettre la demande à l'UD en cliquant sur l'onglet « ▶ » en bout de ligne :

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles.(et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

#	Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	nombre d'heures à indemniser au cours du mois de mars								Total des heures demandées dans le mois	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées au forfait C.V.E
				Semaine 01		Semaine 02		Semaine 03		Semaine 04				
				Du : 04/03/2020		Du : 09/03/2020		Du : 16/03/2020		Du : 23/03/2020				
				Au : 04/03/2020		Au : 15/03/2020		Au : 22/03/2020		Au : 29/03/2020				
	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées						
1	1=Autre temps de travail hebdomadaire	MATURIEL HENDRIX	39,00	13,00	26,00	13,20	25,80	12,00	27,00	11,00	16,00	32,00	732,00	93,20
2	1=Autre temps de travail	VICTOR Victor	35,00	25	12,00	12	23,00	7	28,00	5	20,00	99,00	710,00	81,70

Si vous optez pour la forme d'aménagement « Modulation » pour au moins un des salariés, veuillez cocher cette case pour indiquer que vous utilisez un compteur de modulation.

TOTAUX Heures à indemniser : **185,00 h** Montant à indemniser : **1 431,90 €**
MONTANT TOTAL À PAYER PAR L'ÉTAT POUR LE MOIS **1 431,90 €**
MILLE QUATRE CENTRENTE ET UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES

Je certifie l'exactitude des déclarations portées sur la présente demande d'indemnisation. Je suis informé qu'un contrôle de l'administration peut intervenir à tout moment.

Ma demande est alors transmise :

Demande d'indemnisation pour le mois de Mars 2020

La demande d'indemnisation a bien été envoyée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

Numéro de la DA : 075000101200300 Mois / Année : Mars 2020 Statut : En cours d'instruction	Numéro de la DA : 07500010100 Dénomination : SPORTING CLUB UNIVERS FRANCE SIRET : 78471421400017	Période autorisée : Du 04/03/2020 au 30/06/2020 Taux plafond (€ / h) : 7,74 RIC / RAN : CEPAFRPP513 / FR7615135001800401529004133	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. À préciser : Coronavirus Nombre de salariés présents / autorisés : 2 / 30 Nombre d'heures restantes / autorisées : 7 815,00 / 8 000,00
--	--	---	---

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles, (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quantité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

#	Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars								Total des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile
				Semaine 02		Semaine 11		Semaine 12		Semaine 13				
				Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées			
1	Autre temps de travail hebdomadaire	MA LARUE HEBERARD	35,00	14,00	21,00	14,00	21,00	14,00	21,00	14,00	21,00	98,00	757,80	98,00
2	Autre temps de travail hebdomadaire	JOYEY Victor	30,00	13,00	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00	68,00	527,80	68,00

Visualiser ma Demande d'indemnisation

Dans le menu de gauche je peux visualiser le PDF de ma demande, en allant sur le bouton « Imprimer » :

ÉTABLISSEMENTS - DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE - DÉCISIONS D'AUTORISATION - DEMANDES D'INDEMNISATION - 🔔

Demande d'indemnisation pour le mois de Mars 2020

La demande d'indemnisation a bien été envoyée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

Numéro de la DA : 07500040100 Mois / Année : Mars 2020 Statut : En cours d'instruction	Numéro de la DA : 07500040100 Dénomination : SPORTING CLUB UNIVERS FRANCE SIRET : 78471421400037	Période autorisée : Du 04/03/2020 au 30/06/2020 Taux plafond (€ / h) : 7,74 RIC / RAN : CEPAFRPP513 / FR7615135001800401529004133	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. A préciser : Nombre de salariés présents / autorisés : 2 / 30 Nombre d'heures restantes / autorisées : 7 815,00 / 8 000,00
--	--	---	---

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles, (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quantité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

Forme	Durée	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars				Total des heures	Total des heures
		Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13		
		Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées		

DEMANDE D'INDEMNISATION
 075000401200300

IMPRIMER

HISTORIQUE

CRÉER UNE NOUVELLE DEMANDE

ESPACE DOCUMENTAIRE

?
BESOIN D'AIDE ?
 Consultez votre base documentaire ou contactez le support technique.

Demande d'indemnisation pour le mois de Mars 2020

Je certifie l'exactitude des déclarations portées sur la présente demande d'indemnisation. Je suis informé qu'un contrôle de l'administration peut intervenir à tout moment.

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

Numéro de la DI : 075000401200300
 Numéro de la DA : 07500040100
 Période autorisée : Du 04/03/2020 au 30/06/2020
 Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. A préciser : Coronavirus
 Mois / Année : Mars 2020
 Statut : En cours d'instruction
 Dénomination : SPORTING CLUB UNIVERS FRANCE
 Taux plafond (€/h) : 7,74
 BIC/BAN :
 SIRET : 00037
 Nombre de salariés présents / autorisés : 2 / 30
 Nombre d'heures restantes / autorisées : 7 815,00 / 8 000,00

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars								Total des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile
			Semaine 10 Du 04/03/2020 Au 08/03/2020		Semaine 11 Du 09/03/2020 Au 15/03/2020		Semaine 12 Du 16/03/2020 Au 22/03/2020		Semaine 13 Du 23/03/2020 Au 29/03/2020				
			Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées			
1=Autre temps de travail heb	LOYER LOYER	39,00	23,00	12,00	12,00	23,00	7,00	28,00	5,00	30,00	93,00	719,82	93,00
1=Autre temps de travail heb	TUREURELLTURELU	35,00	12,00	23,00	12,00	23,00	12,00	23,00	12,00	23,00	92,00	712,08	92,00

TOTAUX Heures à indemniser : 185,00 h Montant à indemniser : 1 431,90 €

MONTANT TOTAL À PAYER PAR L'ÉTAT POUR LE MOIS 1 431,90 €

MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES

Appréié à la date du : 24/04/2020

Une fois la demande validée le document signé est disponible dans mon espace et peut-être imprimé en format PDF :

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

Nu 07: DEMANDE D'INDEMNISATION 078091907200400 Mc Avr SFA Val IMPRIMER HISTORIQUE CONSULTER LE DOCUMENT SIGNÉ	Numéro de la DA : 07809190701 Dénomination : MPM COMPANY SIRET :	Période autorisée : Du 17/03/2020 au 17/04/2020 Taux plafond (€/h) : 31,98 RUC/RAN : DCLUR22 / FR76126700001101211800108	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. A préciser : Coronavirus Nombre de salariés présents / autorisés : 31 / 32 Nombre d'heures restantes / autorisées : 279,00 / 4 960,00
--	--	---	--

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles.(et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

 Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

 Dans ces cas, la saisie de la quantité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

#	Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Avril										Inte. des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile	
				Semaine 14		Semaine 15		Semaine 16		Semaine 17		Semaine 18					
				Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées				
4	Forfait mensuel	Legunova Olga	151,67												54,00	302,42	54,00
4	Forfait mensuel	Paramonov Igor	151,67												96,00	1 636,62	96,00

Demande d'indemnisation pour le mois de Avril 2020

Je certifie l'exactitude des déclarations portées sur la présente demande d'indemnisation. Je suis informé qu'un contrôle de l'administration peut intervenir à tout moment.

INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

Numéro de la DI : 078091907200400 Mois / Année : Avril 2020 Statut : Validée automatiquement	Numéro de la DA : 07809190701 Dénomination : MPM COMPANY SIRET :	Période autorisée : Du 17/03/2020 au 17/04/2020 Taux plafond (€/h) : 31,98 BIC/BAN :	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. A préciser : Coronavirus Nombre de salariés présents / autorisés : 31 / 32 Nombre d'heures restantes / autorisées : 279,00 / 4 960,00
--	--	--	--

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Avril										Total des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile	
			Semaine 14		Semaine 15		Semaine 16		Semaine 17		Semaine 18					
			Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées				
4=Forfait mensuel	Amirov Giorgi	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4=Forfait mensuel	Baljic Irina	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4=Forfait mensuel	Baljic Oleg	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4=Forfait mensuel	Belmas Liudmila	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	1 158,36	161,00
4=Forfait mensuel	DE BERRY GUILLAUME	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	1 285,76	161,00
4=Forfait mensuel	Dasevych Viktor	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4=Forfait mensuel	Domnicu Nina	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4=Forfait mensuel	Galetchi Emilian	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4=Forfait mensuel	Gotsadze Grigol	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00